

## Séance du 13 avril 2012

Le 13 avril 2012, à 19 h 30, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Armand NEU, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 10 avril 2012.

Membres présents :

Monsieur GROMCZYK Raymond, Monsieur NEU Armand, Monsieur HOUTH Gilbert, Monsieur PETIT Yvon, Monsieur FINKLER Dominique, Monsieur NEU Jean-Martin, Monsieur DERR Vincent, Monsieur PETRAZOLLER Francis, Monsieur OLIGER Henri, Madame MARTINO Mylène, Monsieur BOTZUNG Gilles, Monsieur DANNENHOFFER Alfred.

Membres absents excusés : Monsieur MATHIS Joël, Madame WOTHKE Laurence, Madame STAEHLE Eliane, Madame SCHULLER Marie-Jeanne, Madame ZINS Florence, Madame METZ Veroniqua.

Madame STAEHLE Eliane donne procuration à Monsieur OLIGER Henri. Madame ZINS Florence donne procuration à Monsieur FINKLER Dominique

### 1. Approbation du PV de la séance du 15 mars 2012

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le PV de la séance du 15 mars 2012 et propose de rajouter un point à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Etude de faisabilité d'une chaufferie collective bois,
- Voyage scolaire.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'adopter le PV de la séance du 15 mars 2012 et de rajouter à l'ordre du jour les points supplémentaires proposés par le maire.

### 2. Finances

#### 2.1. Comptes administratifs 2011

##### 2.1.1. Budget général

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri OLIGER, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Armand NEU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2011, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Cumulé</b>
Recettes	196 865,38	798 115,94	994 981,32
Dépenses	186 574,61	687 122,13	873 696,74
Résultat année N	<b>10 290,77</b>	<b>110 993,81</b>	<b>121 284,58</b>
Résultat reporté N-1	<b>31 137,17</b>	<b>252 766,39</b>	<b>283 903,56</b>
Compte 1068 (part affectée à l'investissement) année N		<b>-170 872,06</b>	<b>-170 872,06</b>
Résultat global	<b>41 427,94</b>	<b>192 888,14</b>	<b>234 316,08</b>

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) vote et arrête, à l'unanimité des présents, les résultats tels que résumés ci-dessus.

### 2.1.2.Lotissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri OLIGER, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Armand NEU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2011, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Cumulé</b>
Recettes	143 526,00	155 928,63	299 454,63
Dépenses	12 402,63	155 928,63	168 331,26
Résultat année N	<b>131 123,37</b>	<b>0,00</b>	<b>131 123,37</b>
Résultat reporté N-1	<b>-97 792,44</b>	<b>-1 283,59</b>	<b>- 99 076,03</b>
Résultat global	<b>33 330,93</b>	<b>-1 283,59</b>	<b>32 047,34</b>

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) vote et arrête, à l'unanimité des présents, les résultats tels que résumés ci-dessus.

## **2.2. Comptes de gestion 2011**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2011 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2011, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états de restes à payer, aussi bien pour le budget principal que pour le budget annexe lotissement et le budget du service assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 sur le budget principal, le budget lotissement et le budget assainissement ;

2° Statuant sur l'exécution du budget principal, du budget lotissement et du budget assainissement de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 pour les budgets suivants :
  - budget principal,
  - budget lotissement,
  - budget assainissement

n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **2.3. Affectation des résultats 2011**

### **2.3.1. Budget général**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Armand NEU, maire,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du même exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître en section d'investissement un excédent global de **41 427,94** euros,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un résultat de **110 993,81** euros et un résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent de **252 766,39** euros, soit un résultat cumulé de **363 760,20** euros ;
- Constatant par ailleurs qu'il existe des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses de **250 300** euros et en recettes de **38 000** euros,
- Le résultat d'investissement réel est donc déficitaire de **170 872,06** euros.

Décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement, au compte 1068, à hauteur de **170 873** euros, et d'inscrire le reliquat de **192 888** euros au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2012,
- de reporter l'excédent d'investissement de **41 428** euros à l'excédent antérieur (compte 001) de la section d'investissement du budget primitif 2012.

## 2.4. Vote des taux des trois taxes directes locales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification 1259 COM des taux pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il propose de maintenir les taux votés en 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des trois taxes comme suit :

- taxe d'habitation : 10,53 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,31 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,78 %

## 2.5. Budgets primitifs 2012

### 2.5.1. Budget général

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget 2012 qui se résument comme suit :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 973 431 euros
- dépenses et recettes d'investissement : 883 851 euros

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

### **2.5.2.Lotissement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget lotissement 2012 qui se résument comme suit :

- dépenses et recettes de fonctionnement : ..... 151 284 euros
- dépenses d'investissement : ..... 1 284 euros
- recettes d'investissement : ..... 183 331 euros

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

## **3. Etude de faisabilité d'une chaufferie collective au bois**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 10 novembre 2011, par laquelle l'assemblée avait décidé de réaliser l'étude de faisabilité d'une chaufferie collective au bois et sollicité les subventions correspondantes.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à compléter cette délibération par la précision du plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Confirme sa décision du 10 novembre 2011 de faire réaliser l'étude de faisabilité d'une chaufferie collective au bois pour un montant de 1 520 € H.T.,
- S'engage à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions par des fonds libres,
- Décide de solliciter les subventions suivantes :
  - auprès du GAL Leader une subvention FEADER à hauteur de 836 €, soit 55 % du montant total,
  - auprès de l'ADEME, une subvention à hauteur de 380 €, soit 25 % du montant total,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

#### **4. Voyage scolaire**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis d'un montant de 250 euros, des transports STAUB pour une sortie de l'école élémentaire au château de Lichtenberg.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- accepte par 11 voix, de prendre en charge le transport, d'un montant de 250 euros, pour la sortie prévue le 7 mai 2012 au château de Lichtenberg.

Monsieur DANNENHOFFER Alfred s'abstient.

#### **5. Divers**

##### **Demande de subvention**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour la prise en charge de la cotisation à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Le conseil municipal, après en avoir débattu :

- Décide d'allouer une subvention de 700 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Petit-Réderching,
- Décide d'inscrire la dépense à l'article 6574 du budget.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.